

MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES ATELIERS 2026-2027

RÈGLEMENT DE LA COTISATION DE L'ACTIVITÉ ET DE L'ADHÉSION

L'adhésion individuelle à l'association (15€) est obligatoire et doit être réglée au moment de l'inscription (elle est remboursable sous 2 jours si désistement).

Le règlement de la cotisation de l'activité peut se faire de 3 façons :

- **Via GoAsso par CB**

Paiement en 1 ou paiement en trois fois, selon les modalités de GoAsso (1^{er} règlement à l'inscription, 2^{ème} règlement à M+1, 3^{ème} règlement à M+2).

Exemple : Si vous vous inscrivez en juin vous pourrez effectuer le premier règlement une fois votre dossier validé par La Paillette puis le second règlement en juillet et le troisième règlement en août.

Attention ! Le règlement se fait via la plateforme HelloAsso qui, par défaut, demande une contribution volontaire : celle-ci ne concerne pas La Paillette et est facultative (cliquez sur « Modifier ma contribution »).

- **Au Lavoir par CB, virement bancaire, chèque vacances (papier ou numérique), dispositif Sortir!, chèques**

Il est possible de régler en trois fois avec une attention particulière à présenter des sommes sensiblement équivalentes à chaque règlement : 1^{er} règlement au moment de l'inscription, 2^{ème} règlement fin novembre au plus tard, 3^{ème} règlement fin février au plus tard.

Une facilité de paiement du 1^{er} règlement est possible pour les QF1 et QF2. Pour toute facilité de paiement, n'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil.

- **Virement bancaire autonome**

Uniquement pour un paiement intégral. Le RIB est disponible sur Go Asso.

SÉANCE D'ESSAI

- Si le dossier est complet et le règlement effectué, une seule séance d'essai est possible par atelier.
- À l'issue de la séance d'essai, et si la poursuite de l'atelier n'est pas souhaitée, il est nécessaire d'en informer le secrétariat des adhérent-e-s.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Le remboursement des ateliers est possible sur justificatifs et uniquement pour mutation et/ou déménagement au-delà de 50 km, maladie, nouveaux horaires de travail empêchant définitivement la pratique de l'activité.

L'adhésion reste acquise à l'association dans tous les cas, sauf si le désistement a lieu dans les 48h qui suivent l'inscription.

Tout trimestre entamé est dû : les trimestres démarrent au 14 septembre, au 1^{er} décembre 2026 et au 1^{er} mars 2027.

En cas de fermeture administrative de l'établissement, les séances annulées et non rattrapées sont remboursables sur demande en juillet 2027.

ADHÉRER À LA PAILLETTE

Adhérer à La Paillette, c'est soutenir son projet et ses valeurs. C'est un moyen de devenir acteur de la vie culturelle et sociale de l'association, de votre quartier et de votre ville. L'adhésion individuelle (15€) est valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 et permet de participer à la vie démocratique de l'association notamment à l'Assemblée Générale du 29 janvier 2027.

En adhérent, vous :

- Autorisez La Paillette à prendre des photos et vidéos pour les besoins de sa communication interne et externe, sauf à nous en informer par mail à : accueil@la-paillette.net.
- Autorisez La Paillette à vous envoyer les actualités de l'association.
- Acceptez de fait de respecter le règlement intérieur de la vie associative de La Paillette.

Vous souhaitez donner un coup de main, apporter vos idées, vous impliquer dans des événements ? Faites-nous signe par mail : benevolat@la-paillette.net.

DÉROULEMENT DES ATELIERS

- Les ateliers démarrent la semaine du 14 septembre 2026.
- Le nombre de séances garanties dans l'année varie entre 28 et 32 séances.
- Le nombre total d'heures et l'amplitude horaire des séances hebdomadaires sont donnés à titre indicatif en début de saison. Ils peuvent être ajustés à la hausse comme à la baisse.
- La Paillette se réserve le droit d'annuler une activité si l'effectif minimum fixé n'est pas atteint après le cours d'essai.
- Les informations présentes dans ce document peuvent subir quelques modifications à la rentrée (calendrier, nouveaux intervenants, etc.).

BONUS : « SORTIE PAILLETÉE » !

Une « Sortie Pailletée » est une sortie collective (spectacle, exposition...) proposée au groupe de l'atelier par l'intervenant-e.

La Paillette s'occupe de la réservation des places et participe au financement. Pour les sorties dont le tarif est supérieur à 9€ par personne, le complément est à régler par la-le participant-e avant la sortie, auprès de La Paillette. Le trajet entre le domicile de l'adhérent-e et le lieu de la sortie est à la charge des participant-e-s. La Paillette se dégage de toutes responsabilités concernant la prise en charge des enfants hors des horaires de la sortie.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Depuis le 25 mai 2018 la réglementation régissant la protection des données personnelles est entrée en application dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Aussi, conformément au RGPD, nous vous informons des modalités de traitement de vos données personnelles.

POURQUOI RECUEILLONS-NOUS DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT ?

Ces informations sont utilisées par La Paillette pour la communication (newsletter), la gestion financière, les statistiques, le fonctionnement de l'association et de votre activité.

DURÉE DE CONSERVATION DES INFORMATIONS

L'effacement de vos données personnelles est réalisé à votre demande dès lors que vous n'êtes plus adhérent.

RESPECT DE VOS DROITS

LA CONFIDENTIALITÉ : Les informations personnelles communiquées sont à la seule connaissance des salariés en charge de l'accueil et des activités, de la coordination des ateliers, de la médiation, de la billetterie, de la communication et de la direction de La Paillette. En cas d'urgence médicale, vos données personnelles peuvent être transmises aux services d'urgences médicales.

DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION : Vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et en demander à tout moment la modification via votre compte personnel sur GoAsso (lapaillette.goasso.org/compte/connexion). Pour des raisons légales et de sécurité, l'effacement de vos données personnelles entraînerait la perte de votre statut d'adhérent.

SÉCURISATION DES INFORMATIONS

Hébergeur - Ste OVH. Ordinateurs protégés par des mots de passe individualisés et changés régulièrement. Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à nous consulter.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.